

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3513

présenté par

Mme Jourdan, M. Benbrahim, M. Courbon, M. Sother, M. Delautrette, M. Barusseau, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Fégné, M. Roussel, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Bellay, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	50 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	50 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir, à minima, une partie des crédits alloués au plan vélo au regard de la loi de finances pour 2024.

En mai 2023, le Gouvernement s'était engagé sur un investissement de 2 milliards d'euros d'ici à 2027 en faveur du plan vélo. Ce plan, élaboré comme un soutien aux actions mises en place par les collectivités, était composé de mesures telles que le développement des pistes cyclables, les aides à l'achat du vélo ou encore les modifications du code de la route.

Or, les 304 millions d'euros du plan vélo, destinés à aider les collectivités à aménager des pistes cyclables, vont disparaître en 2025. En effet, le projet annuel de performance (PAP) précise, dans le cadre des développements relatifs au « plan vélo et marche » (sous-action 44-05, P.72), que le montant prévu en 2025 est de 100 M€ en CP. Pour mémoire, 304 M€ d'AE et 145 M€ de CP étaient prévus en 2024.

Il est anormal que ce plan vélo fasse l'objet d'une réduction de crédits alors qu'il faut impérativement accompagner l'essor de ce mode de déplacement sur l'ensemble du territoire. Nous partageons à cet égard les inquiétudes de l'ensemble des acteurs, associations et collectivités qui

---

craignent à juste titre « une année 2024 blanche pour le vélo » et un manque cruel d'ambition pour l'année 2025.

La tendance des investissements actuels ne permet pas d'atteindre l'objectif de part modale de 12 % en 2030, fixé dans la Stratégie Nationale Bas Carbone. Les estimations de l'ADEME montrent que la part modale du vélo sera moitié moindre avec de très fortes disparités territoriales entre les grands centres urbains, les zones périurbaines et les zones rurales.

L'effort d'investissement doit donc être renforcé sur la base recommandations de l'ADEME pour atteindre 30 €/hab/an, ce qui implique au niveau de l'État d'investir 2,5 milliards d'euros jusqu'en 2027.

Les réseaux associatifs manquent aujourd'hui de ressources pour passer le cap de la professionnalisation et permettre un essaimage sur un plus grand nombre de territoires. Or, sur de nombreux territoires, seules les associations peuvent fournir un service aux habitants, dans des espaces ruraux notamment où le secteur lucratif ne trouve pas de modèle économique. Les services, comme l'auto-réparation ou les vélo-écoles, contribuent à la cohésion sociale par la création d'une vie de proximité et l'animation d'action en faveur du respect du droit à la mobilité pour toutes et tous.

Afin d'assurer la recevabilité de cet amendement, ce dernier :

- Ponctionne 50 M€ en AE et CP sur l'action n° 07 « pilotage, support, audit et évaluations » du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables »
- Afin d'abonder (en AE et CP) du même montant l'action n° 44 « transports collectifs » du programme 203 « Infrastructures et services de transports ».

Le but de notre groupe n'est pas de réduire les crédits alloués au service public de l'énergie mais les règles de recevabilité budgétaire obligent à ce gage. En conséquence, nous demandons au Gouvernement de lever le gage.